

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 12,1 Km



Domaine public / Réciprocaire

Légende cartographie



Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole



Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »



Linéaire classé en « Réserve de pêche »



Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA



Limite amont/aval des lots de pêche



XXX
Réserve
25m-50m

Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

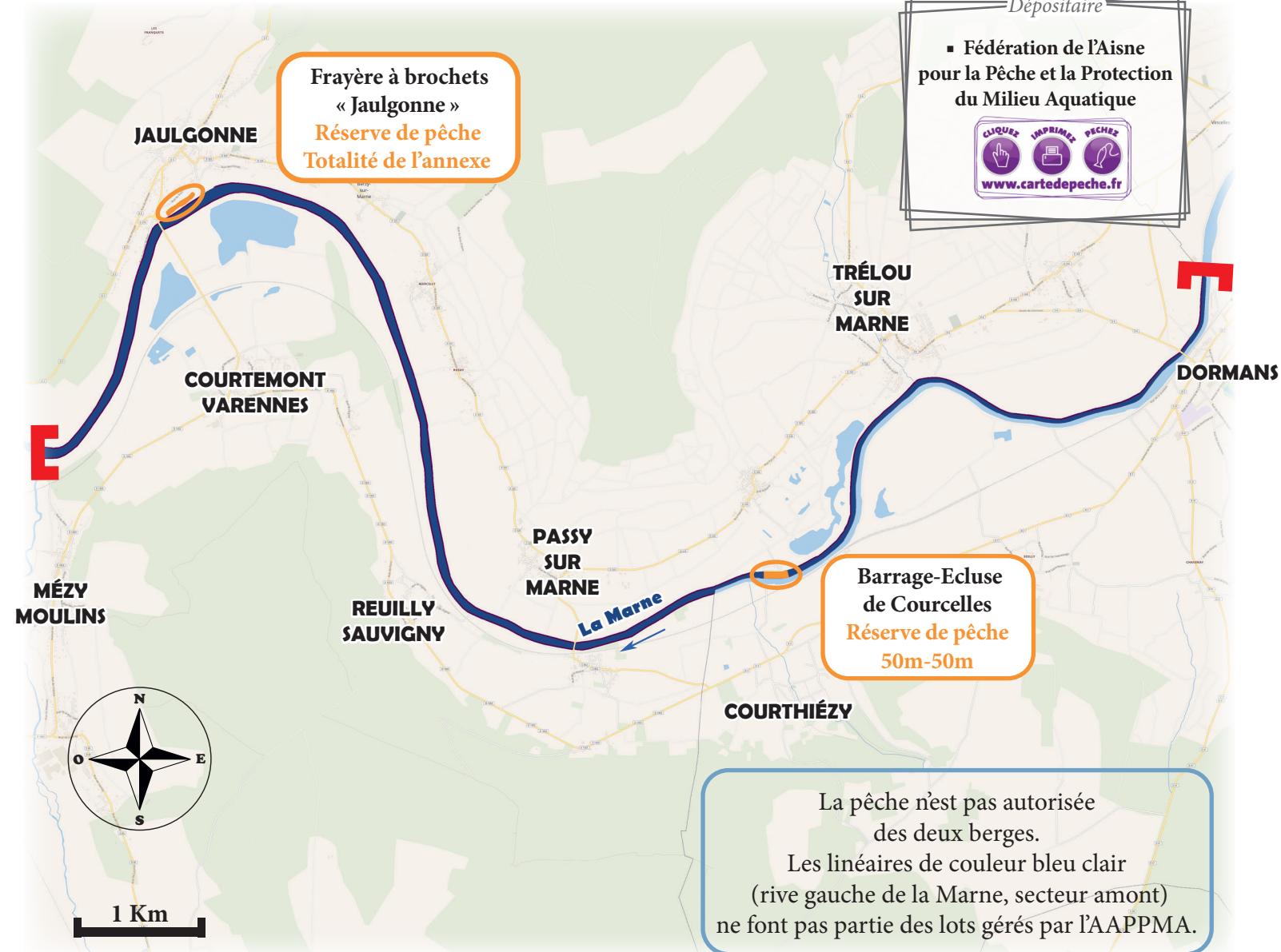


Flash-Code
Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.



1 Km



AAPPMA «Le Brochet de la Vallée»
de JAULGONNE
Actualisation : Saison 2026